



**DESTINATAIRES** : Parents des élèves fréquentant l'École secondaire Hormisdas-Gamelin

**DATE** : Le lundi 17 août 2020

**OBJET** : Transport offert via le circuit 97 de la STO

---

Bonjour,

La situation actuelle est particulière pour l'organisation du transport scolaire: le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées doit composer avec l'application de mesures restrictives liées à la pandémie, jumelée avec une pénurie de main-d'œuvre au niveau des conducteurs d'autobus scolaires.

Dans ce contexte, nous mettons en place un projet-pilote de transport en partenariat avec la Société de Transport de l'Outaouais (STO) pour la prochaine rentrée.

Le circuit 97 de la STO circule dans différents secteurs où habitent des élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin. Après analyse et rencontres, le CSSCV a une entente de service pour un certain nombre de places à bord de ce circuit qui comprendra également des ajouts de service.

Le projet-pilote vise des élèves du 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire qui habitent le long de ce circuit. Dans l'attribution du transport, nous tiendrons compte de la distance maximale de marche entre le domicile et l'arrêt qui est établie à 900 mètres selon notre Politique.

L'article 12 du règlement 100 intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de l'Outaouais » précise notamment les règles de civisme attendues de la part des usagers. Ce règlement présente également les sanctions qui peuvent s'appliquer en cas de manquement (article 21).

Ce projet-pilote n'entraîne aucun coût supplémentaire pour les parents. Il est à noter que tel qu'annoncé par les autorités, **le port du masque est obligatoire dans le transport collectif et qu'il appartient aux parents de fournir le masque.**

Les élèves concernés recevront une communication à cet effet ainsi qu'un avis de transport avec les détails au cours de la semaine du 24 août. Des informations personnelles telles photos, adresse, école fréquentée, devront être transmises à la STO dans le but de produire les laissez-passer.

Nous vous souhaitons une excellente journée.